

Les nitrates ont des vertus médicales

Dans un rapport, l'Académie d'Agriculture montre que la science médicale a évolué dans un sens favorable aux nitrates.

« **S**i l'effet bactéricide des nitrites provenant des nitrates est bien connu, d'autres effets bénéfiques pour la santé, plus récemment mis en évidence, le sont moins. » Dans son rapport du 9 novembre, consacré essentiellement aux nitrites dans la charcuterie, l'Académie d'Agriculture montre – nombreuses publications à l'appui – qu'il y a un renversement de la science médicale à l'égard de ces diables de nitrates ! Cela repose, explique-t-elle, sur la découverte dans l'organisme humain du NO (oxyde nitrique ou monoxyde d'azote) et sur son rôle important dans le cadre cardio-vasculaire. Ce qui a valu le prix Nobel de médecine en 1998 à ses trois découvreurs. Nitrate, nitrite et NO sont en relation métabolique étroite dans notre organisme.

Le rapport précise que l'innocuité des nitrates alimentaires est bien documentée depuis plusieurs décennies – L'Hirondel et al., 1993 –, de même que leurs nombreuses fonctions physiologiques décrites par Bryan et al., 2007. La plupart de ces fonctions ont comme étape intermédiaire la formation d'oxyde nitrique et son effet vasodilatateur.

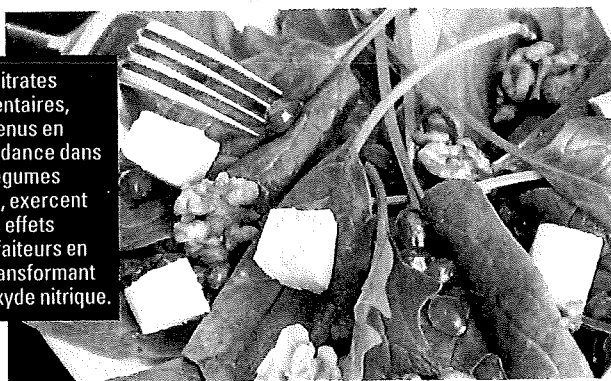
Couteau suisse de la santé

Le NO y est décrit comme un couteau suisse de la santé : il « est impliqué dans la régulation de la circulation sanguine et la prévention des maladies cardio-vasculaires avec, notamment, la lutte contre l'hypertension, la vasodilatation et le maintien de l'élasticité des artères, la prévention de l'athérosclérose et des thromboses, et par conséquent des risques d'infarctus et de pathologies vasculaires cérébrales, et même de syndrome métabolique. NO n'agit que sur les fibres musculaires lisses, en particulier celles des parois vasculaires, plus particulièrement celles des coronaires et des bronchioles. »

En janvier 2015, l'Anses (1) a fait l'objet d'une saisine sur ce sujet émanant de la FNSEA et de la Coordination rurale, chacune de façon distincte. À ce jour, l'Agence n'a toujours rien sorti... PH. PAVARD

(1) Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Les nitrates alimentaires, contenus en abondance dans les légumes verts, exercent leurs effets bienfaiteurs en se transformant en oxyde nitrique.



Ingram / Photostock



107 000 salariés travaillent dans les ETA en France.

P. Capron/GFA

SOCIAL

Les ETA signent leur convention collective

Les 21 000 entrepreneurs de travaux agricoles et leurs 107 000 salariés seront tous régis par une même convention collective dès 2021. L'organisation patronale FNEDT et quatre syndicats de salariés (FGA-CFDT, FGTA-FO, CFTC-Agri et SNCEA/CFE-CGC) viennent de signer un texte commun. Il s'imposera aux conventions territoriales précédentes, qui deviennent des accords collectifs étendus, dont sont maintenues les éventuelles dispositions plus

favorables aux salariés. La grille des salaires n'est pas chamboulée, mais elle est rendue homogène en France. Les salaires des personnels administratifs et de terrain sont harmonisés. Les règles des temps de trajet ont été revues. Par ailleurs, à l'occasion de ces discussions, les partenaires sociaux ont créé un mécanisme de retraite supplémentaire pour les salariés non-cadres, à l'instar de celui de la production agricole.

ÉRIC YOUNG

DROITS DE DOUANE

Les tracteurs américains taxés à 25 %

Dans un communiqué du 9 novembre, l'Union européenne a annoncé la mise en place de « droits de douane sur 4 milliards de dollars d'exportations américaines ». Ces sanctions avaient été autorisées en octobre par l'Organisation mondiale du commerce, dans le cadre du litige opposant Airbus à Boeing. Elles sont rentrées en application le 10 novembre.

Les produits visés incluent tous les modèles d'avions de Boeing, taxés à 15 %, mais surtout des produits agricoles et agroalimentaires, taxés à 25 % : tabac, patates douces, blé, huiles végétales, arachides, noix, fruits, jus, alcools forts, chocolat, café, fromages... Des biens manufacturés, comme les tracteurs, sont également concernés, et taxés à 25 %.

Le commissaire européen à l'Économie a néanmoins signalé avoir appelé les États-Unis « à accepter que les deux parties abandonnent leurs contre-mesures existantes afin [de pouvoir] tourner la page. Retirer les taxes serait gagnant-gagnant ». R.B. AVEC L'AFP.